



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 21 janvier 2016 PROCES-VERBAL N°249

Présidence:	M.	Daniel	Fuchs
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Cyril	Baudin
	Mme	Magali	Besse Giorgi
	M.	Nicolas	Binet
	Mme	Marozia	Carmona Fischer
	M.	Pascal	Dethiollaz
	M.	Philippe	Gillabert
	Mme	Verena	Jendoubi
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Stéphanie	Papaioannou
	Mme	Cécilia	Schäfer
Maire :	M.	René	Riem
Adjointes :	Mme	Annick	Maison
	Mme	Maria	Scheibler
Excusé(e)s :	M.	Samuel	Halff
	Mme	Julie	Monbaron
	M.	Philippe	Tièche
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier
		* * *	

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV n°248 de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2015
 2. Communications et propositions du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications du Maire et des Adjointes
 4. Rapports de commission
 - Scolaire du 11 novembre 2015
 5. Propositions du Conseil municipal
 6. Projet de délibération
 - Proposition du maire relative à la délégation de compétences au maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes
 7. Questions
 8. Divers
- Questions du public
9. Huis-clos : examen d'un dossier de demande de naturalisation

* * *

Le Président, M. Daniel Fuchs, ouvre la séance.

Il excuse les absences de Mme Monbaron ainsi que de MM. Halff et Tièche.

1. Approbation du PV n°248 de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2015

Le PV n°248 de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2015 est approuvé, sans remarque ni modification.

2. Communications et propositions du Bureau du Conseil municipal

- Le Bureau a reçu du secrétariat communal une demande émanant de la Commission des droits politiques du Grand Conseil au sujet d'un projet de loi PL 11713 déposé par le Groupe MCG, visant à modifier la loi sur l'administration des communes. Ce projet de loi vise à créer des conseillers municipaux suppléants. Le Bureau, interpellé sur ce point, s'est réuni et a décidé d'apporter la réponse suivante :

« *Remarques préliminaires :*

1. *Il semble, si nous avons bien compris l'art. 6 al. 2, de ce projet de modification préconisé par les députés MCG, que le nombre de ces conseillers municipaux suppléants devrait être au nombre de conseillers municipaux siégeant dans les commissions, c'est-à-dire, pour notre commune, puisque tous les conseillers municipaux siègent en une ou plusieurs commissions, que les conseillers municipaux suppléants devront être au nombre de 15 !*
2. *Compte tenu des immenses difficultés que, tous groupes confondus, nous rencontrons à chaque élection municipale pour recruter un nombre suffisant de candidats valables, nous ne pouvons que rejeter ce projet de modification de la loi !*
3. *Et finalement, comment motiver ces conseillers municipaux suppléants si leur activité au Conseil municipal ou en Commission se limite à remplacer, lorsque c'est nécessaire, un conseiller défaillant ? Et ceci sans être informé du suivi des discussions et des projets, tant au Conseil municipal que dans les diverses Commissions !*

CONCLUSION :

Nous pouvons déjà, à l'intérieur des groupes, nous remplacer en cas de nécessité. En tout cas pour ce qui est des Commissions. Ne compliquons donc pas notre travail !

Le Bureau du Conseil municipal de la Commune d'Avully se déclare donc opposé au projet de modification de la loi sur l'administration des communes proposé. »

Cette réponse est signée du Président, du Vice-Président et de la Secrétaire du Bureau qui tient ce document à disposition du secrétariat, qu'il prie de communiquer à M. Pierre Vanek, Président de la Commission des droits politiques du Grand Conseil.

- Agenda politique 2016-2017 : les séances du CM auront lieu :
 - en 2016 les 15 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 15 décembre 2016 (date de réserve - éventuel repas de fin d'année) ;
 - en 2017 les 26 janvier, 2 mars, 6 avril, 11 mai et 18 juin.

3. Communications du Maire et des Adjointes

M. Riem adresse à tous les membres du cénacle une très belle et lumineuse Nouvelle Année.

Communications de Mme Scheibler

- Programme Eco des SIG : les autorités communales ont rencontré les SIG concernant leur programme Eco 21. Mme Scheibler propose que ce programme soit présenté à l'occasion d'une séance de commission, peut-être des bâtiments. Le cas échéant, il conviendrait de proposer plusieurs dates.
- Crèche de Confignon : la crèche de Confignon a fait part de son intention de reprendre progressivement les places qu'elle met à disposition d'autres communes, dont celle d'Avully. Le prix de la place a par ailleurs été légèrement

augmenté mais il reste dans la fourchette des prix que la commune peut supporter.

Communications de Mme Maison

➤ Contrôles à la Route d'Avully : les autorités communales ont demandé qu'on leur transmette le rapport de la gendarmerie concernant les contrôles effectués sur la route d'Avully, à la hauteur de la Printanière, suite à l'intervention de riverains, appuyée par le Conseil municipal. Cinq périodes de contrôles ont été effectuées, sur 5 jours différents et à des heures différentes. Environ 2'200 véhicules ont été contrôlés et 78 amendes ont été signifiées (soit 3.5% de véhicules au-dessus de la vitesse limitée). Le rapport portait uniquement sur les contrôles radar (vitesse), pas sur les dépassements intempestifs.

➤ Questions sur la fibre optique : Suite à des questions récurrentes concernant la fibre optique sur le territoire communal, **Mme Maison** souhaite apporter les précisions suivantes :

« Le technicien communal a extrait les données concernant la présence de tubes référencés par le cadastre. Si les propriétaires de ces tubes sont tenus légalement de faire inscrire au cadastre du domaine public le passage de leurs incorporés, ils ne sont en revanche pas contraints d'en déclarer le contenu (courant fort, faible ou fibre optique). Dans la pratique –certainement pour des raisons de concurrence- aucune information n'est transmise au cadastre, et très peu ne filtre de manière générale.

Le technicien communal a ensuite fait une recherche par entreprises dont on sait peu qu'elles sont actives dans ce domaine. L'extraction de la couche de tubes de ces entreprises démontre qu'aucune ne possède de réseau à Avully.

Les informations extraites du cadastre ne nous permettent donc pas de tirer des conclusions pertinentes.

Les SIG ont écrit fin 2014 à la Mairie pour nous signifier qu'ils n'envisageaient aucunement d'étendre leur réseau au-delà des zones fortement urbanisées.

Swisscom suit la même politique que SIG, selon un contact que nous avons pu avoir à l'interne. Pour autant, nous avons écrit à Swisscom un courrier leur signifiant qu'un certain nombre de logements allaient voir le jour sur le plateau d'Avully, dans le but de susciter un éventuel intérêt de leur part, du fait que Swisscom dispose de la fibre à Eaumorte, toujours selon les informations que nous avons pu obtenir. Enfin, Swisscom nous a fait part de son intention de développer des technologies alternatives, en créant des bandes passantes très larges sur la base du réseau existant (cuivre). Son but étant de doter les ménages genevois de cette possibilité d'ici 2023.

Quant à la possibilité de profiter des travaux de fouille pour le passage de la fibre du réseau du SIACG en y faisant passer un second tube, il y a deux problèmes :

- placer un second tube implique d'élargir la fouille et donc de financer des m3 d'évacuation et de remblayage ainsi que des m2 d'enrobés supplémentaires. Selon la distance, les montants en jeu seront extrêmement élevés.

- quand bien même nous financerions ces travaux, même en ayant mis un tube en attente, nous revenons toujours à la problématique qu'aucun fournisseur ne semble disposé à investir. Car relier la zone de la mairie ne suffit pas pour relier les ménages. De lourds travaux de génie civil doivent encore être entrepris pour y parvenir. »

➤ Présence de véhicules sans plaques : suite à une question soulevée quant au fait qu'un – ou des – véhicules-s sont parkés sans plaque devant l'immeuble du 33-35, rte d'Epeisses, Mme Maison précise que la parcelle en question (n°2607) est une parcelle privée. Du moment où un véhicule stationne sur une parcelle privée, il est permis de que ce véhicule soit sans plaque minéralogique. Aucun outil juridique ne permet aux APM de verbaliser ou de faire enlever un véhicule pour ce motif.

➤ Gravières : les membres du CM ont reçu en novembre un document leur signalant que le plan des gravières était en consultation. La consultation est désormais terminée. La commune reste dans l'attente du courrier que doit lui adresser l'Etat

pour lui signifier les remarques formulées à l'occasion de cette consultation. Le CM étant appelé à donner un avis par délibération, il serait bien de convoquer une commission des routes et emplacements communaux pour permettre de voir à quoi correspond ce plan.

Communications de M. Riem

- Nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement : l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2016, de la LRDBHD a un fort impact sur les communes, qui ont hérité, dans le cadre du désenchevêtrement des tâches canton-communes, de la compétence de délivrer les autorisations d'exploitation des terrasses de café, qu'elles soient sur le domaine privé, ce qui est nouveaux, ou public. Le second volet de la loi est plus conséquent, puisqu'il incombe désormais aux communes de délivrer les autorisations pour toute manifestation publique ou privée. Les communes reprennent ainsi ce que faisait le service du commerce jusqu'à présent, avec l'ajout de dispositions nouvelles, telles que l'exigence de concepts de prévention contre l'alcool pour les jeunes par exemple. Cela va représenter une charge de travail supplémentaire importante pour l'administration communale, nécessiter des réflexions en termes de responsabilité et donc de contrôle des autorisations qui seront délivrées. Les communes doivent également prendre un certain nombre de décisions réglementaires, notamment en termes d'émoluments et de sanctions administratives qu'elles seraient en droit de prononcer. Enfin, cela va également avoir un impact important pour les organisateurs de manifestations, bénévoles comme professionnels, qui s'étaient habitués à certaines conditions, processus et outils développés par l'Etat. Il faut savoir que l'arrêté du Conseil d'Etat pour l'entrée en vigueur de cette loi date de fin octobre 2015, que les détails ont été transmis aux communes fin novembre seulement et qu'une séance d'information aux communes, à laquelle a participé le Secrétaire général d'Avully, a eu lieu le 13 janvier dernier. Dans le cadre de l'intercommunalité, Avully verra comment pratiquent les communes voisines, notamment en matière d'émoluments à prélever, pour adopter le même mode opératoire.
- Séance plénière : M. Riem souhaite qu'une plénière soit convoquée le 9 février 2016 à 19 heures ici-même pour une présentation de la Charte élaborée avec le concours de l'urbaniste M. Luc Malnati et qui porte sur tout le secteur Ouest, Est et Sud du village.
- Projet d'Eaumorte : au vu du peu d'engagement - voire de divergences - des communes voisines par rapport au développement d'Eaumorte, les autorités communales ont pour l'instant stoppé les études. Le caractère intercommunal pour que ce projet puisse avoir une chance de se concrétiser étant l'une des conditions sine qua non imposée par l'Etat dans le cadre du nouveau plan directeur cantonal, il est de plus en plus difficile d'envisager pouvoir avancer en l'état. Par ailleurs, cette décision intervient aussi pour des raisons de moyens, tant financiers qu'humains, car la commune est entièrement absorbée par l'extension du village. Le projet de création d'une zone de développement à Eaumorte demeure, selon les autorités communales, une bonne idée qui se concrétisera dans le futur, quand toutes les conditions seront réunies.

4. Rapports de commission

• Scolaire du 11 novembre 2015

Mme Besse Giorgi donne lecture du rapport de commission.

Ce PV ne suscitant ni question ni remarque, le Président le considère comme accepté.

M. Riem se réfère à la séance passée avec M. Zuber (Service de surveillance des communes), pour rappeler que demander des devis relève des missions de l'Exécutif. **M. Binet** demande à quoi sert la commission. A proposer des projets, répond **le Président**. M. Zuber a clairement expliqué quelles étaient les compétences de chacun.

5. Propositions du Conseil municipal

- **CapEmploi** : **Mme Jendoubi** n'a pas assisté à la présence d'information car elle savait de quoi il était question de par sa présence à différentes présentations antérieures.

Mme Minasso-Rota précise que 6 jeunes (17-18 ans) d'Avully sont inscrits à CapEmploi qui entend organiser une manière plus efficace de communiquer dans les communes, par le biais de journaux ou à travers la scolarité. La coordination sera renforcée pour que les messages soient plus répandus au niveau des jeunes.

Mme Scheibler relève que les informations sur CapEmploi figurent sur le site de la Mairie. Les jeunes sont aussi informés par les TSHM. La communication marche bien. **Mme Minasso-Rota** indique que l'une des jeunes, qui a réussi sa réinsertion, a connu CapEmploi par l'intermédiaire de ses pairs.

6. Projet de délibération

- **Proposition du maire relative à la délégation de compétences au maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes**

Le Président procède à la lecture de ce projet de délibération :

« Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

1. *De charger le maire de passer les actes authentiques, concernant :*
 - a. *les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;*
 - b. *les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;*
 - c. *les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;*
 - d. *les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;*
 - e. *les changements d'assiettes de voies publiques communales,*
à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. *Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020. »*

Selon la compréhension qu'elle en fait **Mme Carmona Fischer**, le Conseil municipal ne délibérera donc plus sur la passation d'actes authentiques mais chaque objet sera en revanche discuté au CM. Aucun acte ne sera signé sans que l'objet ait été soumis à discussion. **M. Riem** le confirme. L'idée vise à faciliter le processus.

La délibération est acceptée à l'unanimité des 11 membres présents du Conseil.

7. Questions

- **Mme Minasso-Rota** relève qu'il est fait mention, en page 4 du PV de la dernière

séance, que la motion « COMPLETEONS NOTRE EQUIPEMENT SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE » « demande un rapport qui devrait éclaircir et spécifier tous ces points ». **Mme Scheibler** précise que le dossier est en mains de la régie, qui est en train d'étudier la faisabilité d'une telle mesure. Le rapport n'a pas encore été établi (affaire en cours).

- **Mme Minasso-Rota** évoque le Parcours de type VITA pour savoir si la Mairie a plus d'informations. **Mme Maison** précise qu'un parcours de ce type requiert un bassin de population de minimum 10'000 à 15'000 personnes pour être valable. De plus, cela requiert du personnel pour l'entretenir, ce dont nous ne disposons pas en suffisance. La Mairie va donc laisser tomber ce projet.
- **Mme Minasso-Rota** propose de demander aux Transports publics genevois s'il ne serait pas possible d'obtenir, sur la route de Chancy entre le giratoire de la Route de Laconnex et le giratoire de Bernex, une voie prioritaire pour les bus, pour leur permettre d'avoir la priorité en direction de la ville. **Mme Carmona Fischer** relève que les personnes qui doivent prendre les transports publics le matin passent un temps énorme dans le bus. Y aurait-il donc moyen d'interpeller les TPG sur cette question, pour savoir s'il y aurait une possibilité d'alléger le parcours des usagers des TPG, surtout sur les heures de pointe. **Le Président** souligne que la route de Chancy est cantonale et fait l'objet d'un projet de tram (pour l'heure suspendu). **M. Riem** indique que cette question relève plutôt du domaine de la Direction générale des transports (DETA). Cette éventualité d'aménager une voie prioritaire avait déjà été évoquée à l'époque mais les ilots placés en milieu de chaussée compliquent les choses. Pour ne pas encombrer le centre du village de Bernex, il avait été souhaité faire passer les bus par la route de Chancy pour les faire ensuite remonter jusqu'au giratoire de Bernex-Place. Les autorités de Bernex discutent d'une mise en sens unique de la rue de Bernex.

Le Conseil municipal invite la Mairie à envoyer une lettre à M. Barthassat (DETA) pour l'interpeller sur cette question.

- **Mme Minasso-Rota** demande si la Mairie a des nouvelles du FC Donzelle, concernant le terrain de foot (éclairages). Pas encore, répond **Mme Maison**.
- **M. Dethiollaz** évoque les poubelles et la réflexion portée il y a quelques mois pour mettre en place un nouveau système. A Eaumorte, 4 fosses sont creusées, dont une où il n'y a pas de collecteur. Sachant qu'il y a à proximité un restaurant et des habitations, il serait judicieux d'utiliser cette fosse pour y mettre un container en PET. **Mme Carmona Fischer** relève que le projet reposait sur un besoin en potentielle progression, d'où cette fosse libre, dans l'attente d'un choix quant à son usage, au vu du quotidien de la population et de ses besoins. **M. Baudin** signale qu'il reste 2-3 cases libres sur la commune. Lors de la mise en place de ces emplacements il y a 5 ans, il n'était pas très coûteux de creuser une fosse de plus. **M. Baudin** propose de reprendre ce dossier en commission des routes, pour voir ce qu'il serait intéressant de faire en fonction des statistiques.

Le dossier des poubelles est renvoyé en commission des routes et espaces publics, qui se réunira aussi pour examiner le plan des gravières. Charge à M. Baudin de convoquer cette commission, avec l'accord de Mme Maison.

- **M. Dethiollaz** remercie la Mairie pour la réponse apportée concernant les véhicules stationnant sans plaque devant les habitations de la route d'Epeisses. Il y a quelques années, les régies louaient ces places. Elles y ont renoncé par la suite, considérant qu'il s'agissait du domaine public. **Mme Maison** répète la réponse donnée, à savoir que la parcelle en question est privée. **M. Dethiollaz** demande si la Mairie aurait la possibilité de rendre attentives les régies de Gennecy par rapport au dépôt sauvage, autour de l'ancienne école et du n°38, de motos et scooters sans plaque et visiblement plus en état de fonctionner. **Mme Scheibler** indique que la Mairie peut adresser une remarque aux régies, qui seront toutefois libres dans leur décision de mandater - ou pas - des concierges pour bûcher ces véhicules ou de faire enlever ceux-ci. **M. Baudin** suggère à la Mairie de prendre contact avec l'Association des locataires d'Avully qui est aussi en contact avec les régies. Concernant les places de parc devant l'immeuble rose, qui

sont du domaine privé mais attenant au domaine public, des règlements sont en discussion au niveau de la DGT. Un certain flou prévaut en l'état.

La Mairie contactera la régie responsable des extérieurs.

- **Mme Jendoubi** revient sur la communication afférente aux places de crèche. Quelles sont les raisons invoquées par Confignon pour justifier cette décision ? Quelle est l'alternative envisagée par la Mairie, sachant que ces places correspondent vraiment à un besoin. **M. Riem** rappelle qu'Avully disposait un temps de place à Onex, que cette dernière avait également reprises. De la même manière, la commune de Confignon, qui réservait des places préférentielles à Avully (du fait des bonnes relations qui existent), doit aujourd'hui récupérer ces places. Les membres du CM pourront prochainement constater qu'un projet de crèche est en réflexion sur le plan intercommunal. Certaines communes voisines sont partantes.
- **Mme Jendoubi** a enfin eu l'occasion de rencontrer la famille syrienne qui est accueillie à Avully. C'est une famille charmante. Les échanges sont un peu compliqués (au niveau de la langue). Elle aurait souhaité en savoir plus sur la manière dont les choses se passent pour cette famille et sur la communication avec l'Hospice Général. Elle a cru comprendre, en parlant avec cette famille, qu'il faisait très froid dans la maison. **Mme Scheibler** indique qu'il y a eu de nombreux problèmes avec la chaudière entre Noël et Nouvel An. Des radiateurs électriques ont été installés en attendant. La famille est aussi un peu frileuse. Elle est suivie par le traducteur, qui est en lien régulier avec Mme Scheibler. L'Hospice serait disposé à payer un appartement ailleurs sur la commune et la famille se plaît à Avully. Beaucoup de communiers ont fait des gestes, sont en contact avec ces personnes (en direct ou par le biais de la Mairie). La famille bénéficie de cours, notamment de français donnés à domicile par une personne de la commune. **Mme Jendoubi** demande si cette famille a des contacts avec d'autres personnes parlant arabe. Il est bien d'avoir un traducteur officiel mais la famille, qui a été persécutée dans son pays, est certainement assez méfiante. **Mme Scheibler** a mis cette famille en contact avec d'autres familles parlant arabe. Un Monsieur Syrien (kurde) vient aider pour les papiers à remplir. Tout est en place.

8. Divers

- **Mme Maison** informe le CM qu'un artiste est venu faire des photos de la Mairie, dans le cadre du Festival Antigél. Ces photos seront exposées dans le cadre de la performance Street Pantone le 7 février à 17h00 au Boléro (Versoix).
- **M. Baudin** évoque le Jardin Robinson, qui fête cette année ses 40 ans. Le CM est invité à d'ores et déjà réserver la date du 28-29 mai 2016. Un weekend festif sera organisé. Les enfants de la famille syrienne participent régulièrement aux activités du Jardin Robinson. Malgré la barrière de la langue, les contacts sont très bons.
- Le panneau d'affichage officiel de la poste plait beaucoup à M. Baudin. Il était bien de le déplacer au ras du trottoir.

Questions du public

9. Huis-clos : examen d'un dossier de demande de naturalisation

La séance est officiellement close à 20h15.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire